



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS
DE POITOU-CHARENTES

Adresse Postale :

2 bis rue du Jardin des Plantes - 86000 Poitiers

Accueil :

15 rue Guillaume VII Le Troubadour - 86000 Poitiers

tel : 05 49 50 42 59 - fax 05 49 50 42 47

contact@cren-poitou-charentes.org



Commission particulière du débat public

31, place de la République

87000 Limoges

N/Réf. : 671-2006 PB/ML
Objet : TGV Limoges-Poitiers

Poitiers, le 27 novembre 2006

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du débat public mis en œuvre, nous souhaitons transmettre l'avis du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes pour une réelle prise en compte des enjeux environnementaux dans le projet de la LGV Limoges-Poitiers.

En liminaire, nous souhaiterions que le débat autour des enjeux liés à la biodiversité soit initié lors d'une rencontre individuelle à venir avec le maître d'ouvrage.

Dans un premier temps, nous souhaiterions que le choix du fuseau soit arrêté dans la concertation et avec des études approfondies des enjeux naturels. C'est à partir de cette seule démarche que le maître d'ouvrage pourra réduire de façon notable l'impact du projet et proposer des mesures compensatoires réalistes et optimisées.

Pour le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes, cette méthodologie est la mieux et adaptée pour répondre aux réels enjeux de la préservation des espaces naturels sensibles (ZNIEFF, ZPS, SIC et sites d'intervention du Conservatoire d'espaces naturels...) concernés.

Nous avons relevé que les tracés (proposées par le document de communication de la future LGV Limoges-Poitiers) traversent, en Vienne comme en Charente, des zones à très forte patrimonialité et aux enjeux de conservation très prononcés. Bon nombre des sites naturels font l'objet d'une désignation au titre du réseau Natura 2000 et pour certaines ZNIEFF d'une action du Conservatoire.

.../...



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS
DE POITOU-CHARENTES

Le Conservatoire s'implique dans ces territoires naturels majeurs depuis près de 13 ans avec un succès grandissant auprès de la population et des élus locaux. Son expérience et ses capacités techniques dans la concertation sont aujourd'hui reconnues dans la région entière. A ce titre il pourra apporter, dans la limite de ses capacités humaines, cette expérience au maître d'ouvrage.

D'autre part, en tant qu'Opérateurs de DOCOB de sites Natura 2000 traversés par les propositions de fuseaux, nous pensons que les études d'incidence relatives aux sites Natura 2000 prévues par la circulaire interministérielle du 5 octobre 2004 (*art. L414-4, L414-7 et R* 214-34 et R* 214-39 du code de l'environnement*) doivent être faites AVANT le choix des fuseaux (et non en phase d'Enquête d'Utilité Publique afin que de réelles mesures de réduction de nuisances et compensatoires puissent être intégrées dans le projet LGV Poitiers-Limoges).

Les projets, présentés à ce jour et sous la responsabilité du Réseau Ferré de France, portent atteinte aux paysages et à la biodiversité commune et remarquable du département de la Vienne et de la Charente dans cette configuration.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour une rencontre individuelle avec la commission afin de détailler plus en avant l'ensemble de nos propositions permettant à la fois la mise en œuvre de ce projet et apportant une réponse compatible avec les enjeux de conservation de la nature et des paysages traversés par le projet.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Présidente



Marie LEGRAND